

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## **RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Anti-Limaces COMPO

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Molluscicide

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 99

---

## **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Non classé selon le règlement CLP

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : P102 À conserver hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

## 2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Appât sous forme de granulés contenant 9,9 g/kg phosphate ferrique (CAS 10045-86-0).

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent No. INDEX	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ne contient aucune matière dangereuse présente au dessus du seuil de concentration déclarable			

---

## **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

Après inhalation	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Après contact avec la peau	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de port de lentilles de contact, les enlever.
Après ingestion	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traitement en fonction des symptômes.

---

## **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés : eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité : aucun

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée disponible.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie : Ne pas inhaler les émanations de fumée.

---

## **RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : pas nécessaire

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

Méthodes de nettoyage : Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune donnée disponible.

---

### **7. Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions lors de la manipulation  
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection  
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs  
Aucune mesure particulière nécessaire.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits  
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage  
Stocker au sec.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

### **8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour les composants.

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Équipement de protection individuelle**

PROTECTION PAS NÉCESSAIRE  
RESPIRATOIRE :

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

PROTECTION DES MAINS :	Pas nécessaire
PROTECTION DES YEUX :	Pas nécessaire.
PROTECTION DE LA PEAU :	Pas nécessaire.
Mesures générales de protection :	Eviter le contact avec les yeux.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

---

## **RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	: granulé
Couleur	: bleu
Odeur	: pratiquement inodore
pH à la livraison	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable
Inflammation à l'état solide	: non inflammable
Température d'inflammation	: non applicable
Pression de vapeur	: pas nécessaire
Densité en vrac	: 0,8 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Viscosité	: non applicable
Propriétés favorisant la combustion	: Le produit ne pas comburant.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion.

### **9.2 Autres informations**

Aucune

---

## **RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Aucune information disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

Aucune information disponible

---

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Non connu.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- TOXICITE AIGÜE :
- DL50 aiguë par ingestion : > 5000 mg/kg ; Espèces : rat ; OCDE 401.
  - DL50 aiguë par contact avec la peau : > 5000 mg/kg ; Espèces : rat ; OCDE 402.
  - Irritation de la peau : Non irritant ; Espèces : lapin ; OCDE 404.
  - Irritation des yeux : Non irritant ; Espèces : lapin ; OCDE 405.
  - Sensibilisation de la peau : non sensibilisant

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

- TOXICITE AQUATIQUE AIGÜE :
- Poisson > 100 mg/l *Oncorhynchus mykiss* OECD 203 / EEC C.1
  - Daphnie > 100 mg/l *Daphnia magna* OECD 202, Part. I / EEC C.2
  - Algues > 100 mg/l *Scenedesmus subspicatus* OECD 201 / EEC C.3

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible pour le mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

---

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout ou les cours d'eau. Interdiction de réutiliser l'emballage.   |
| Emballages contaminés | : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique. |
-

Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

#### RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

#### RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée



Référence : FDS\_140\_N  
Version: 2017-01

Edition révisée n° 3  
Date de révision: 01/02/2017  
Remplace les éditions précédentes

---

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

AMM n° 2020003 – FERRAMOL

Cette FDS a été révisée : RUBRIQUEs 2 ; 3.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.